



Le Recteur, Chancelier des Universités,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L211-1, R235-1 à R235-11
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux Comités Techniques dans les administrations et établissements publics,
Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
Vu l'arrêté préfectoral 2019-03 du 14 février 2019 portant composition du Conseil Départemental de l'Education nationale,
Vu l'arrêté de délégation de signature de monsieur le Recteur en date du 19 août 2019, après consultation :
du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) réuni le 10 avril 2020,
du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le 20 avril 2020,

ARRETE

Les mesures de rentrée 2020, relatives à la répartition des emplois d'enseignement du premier degré dans le département de l'Ariège sont les suivantes :

Division du 1^{er} Degré
D1D

Référence
FM/GG 20-035

Article 1 – Emplois destinés au fonctionnement des classes

1.1 Implantation

- Ecole de Loubens (RPI dispersé avec Montégut-Plantaurel, Pailhès) 1 emploi

1.2 Retrait

- Ecole maternelle de Mazères 1 emploi

Article 2 – Autres mesures

2.1 Retraits

- RASED circonscription de Foix, Haute-Ariège et Pyrénées Cathares, Maître E 1 emploi

- Centre permanent de Suc et Sentenac 1 emploi

2.2 Implantation

- Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) langues vivantes et maternelle rattaché à la circonscription de Foix, pays de Foix, ASH 1 emploi

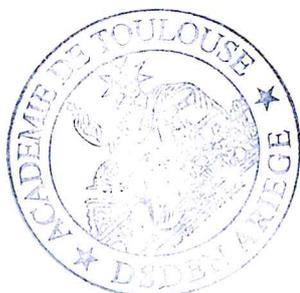
Article 3 – Autre mesure sans conséquence sur les emplois

- Découplage du 0.50 emploi de directeur à l'école élémentaire Lamartine de Lavelanet et du 0.50 emploi de coordonnateur REP (rattachement école élémentaire Lamartine de Lavelanet).

Téléphone
05.67.76.52.46
Fax
05.67.76.52.00
Mél.
ia09d1d@ac-toulouse.fr

7, rue du Lt Paul Delpech
BP 40077
09008 FOIX CEDEX

Foix, le 20 avril 2020
Pour la Recteur par délégation,
Le Directeur académique
des services départementaux de l'Education nationale,



Jean-Luc Duret